



# RALLYE REGIONAL DU MARQUENTERRE

## 24 et 25 mai 2019

Organisé par l'Association Sportive Automobile du DETROIT, 109 Le Mont Jean BONNINGUES les CALAIS et le BERCK AUTO CLUB, 26 rue Francis Pauchet BERCK sur MER

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2019.*

*Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.*

### PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 15 avril 2019
Ouverture des engagements	Lundi 15 avril 2019
Clôture des engagements	Lundi 13 mai 2019 à minuit
Parution du Road-Book	Le dimanche 19 mai 2019 de 8h00 à 15h00, à retirer au 118 rue de l'Impératrice BERCK SUR MER ou le vendredi 24 mai à la salle FIOLET, parc des sports, rue Emile Lavezzari BERCK SUR MER de 11h à 18h pour les équipages disposant d'une dérogation. Les plaques de rallye et les panneaux de portières vous seront remis en même temps.
Reconnaitances	Le dimanche 19 mai 2019 de 10h00 à 18h00 et pour les équipages disposant d'une dérogation, le vendredi 24 mai 2019 de 14h00 à 20h00
Vérifications administratives	Le vendredi 24 mai 2019 de 15h00 à 22h00 salle FIOLET, parc des sports, rue Emile Lavezzari BERCK SUR MER
Vérifications techniques	Le vendredi 24 mai 2019 de 15h15 à 22h15 sur le parking du parc des sports, rue Emile Lavezzari BERCK SUR MER
Prè-vérifications administratives	A la prise du Road-Book (DOCUMENTS COMPLETS)
Mise en Parc fermé	Aussitôt après les vérifications techniques, place du 18 juin BERCK SUR MER
1 <sup>ère</sup> réunion du collège des commissaires sportifs	Le vendredi 24 mai 2019 à la salle FIOLET à 21h00.
Briefing de la direction de course	Le vendredi 24 mai 2019 à la salle FIOLET à 19h00.
Publication de la liste des équipages autorisés, ainsi que les heures et ordres des départs	A 23h00 au tableau d'affichage à l'entrée du PC (salle FIOLET), au parc d'assistance de QUEND face à la mairie
Départ du Rallye	Samedi 25 mai 2019 à 8h Place du 18 juin
Arrivée du Rallye	Samedi 25 mai 2019 à 17h ?? Place du 18 juin
Affichage du classement provisoire	30 minutes au plus tard après l'arrivée de la dernière voiture au dernier CH
Affichage du classement officiel définitif	30 minutes après l'affichage du classement provisoire
Vérifications techniques finales	Dès l'arrivée au Garage SOUCHET . FORD. Rue des Argousiers. Z.I La Vigogne BERCK SUR MER

REGLEMENT PARTICULIER du 6<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DU MARQUENTERRE 2019



Remise des coupes	Sur le podium d'arrivée à BERCK/MER place du 18 juin au fil des arrivées
-------------------	--

### LIEUX :

Distribution des Road-Book & pré-vérifications	118 rue de l'Impératrice BERCK SUR MER
Vérifications administratives	Parc des sports salle FIOLET, rue Emile Lavezzari BERCK/MER
Vérifications techniques	Parking. Parc des sports rue Emile Lavezzari BERCK
PC Course	Salle Fiolet rue Emile Lavezzari BERCK/MER
Collège des commissaires	Salle Fiolet rue Emile Lavezzari BERCK/MER
Tableau d'affichage officiel	Salle Fiolet rue Emile Lavezzari BERCK/MER
Parc fermé de départ et d'arrivée	Place du 18 juin BERCK/MER
Parc d'assistance	Autour de la mairie à QUEND
Parc de regroupement	Place du Général de Gaulle à RUE

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION**

L'Association Sportive Automobile du Détroit (organisateur administratif) organise les 24 et 25 mai 2019 avec le concours du BERCK AUTO CLUB, une épreuve intitulée

### **6ème Rallye régional du Marquenterre**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le **07/02/19** sous le numéro **1119** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **98** en date du **07/02/19**

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.**

#### *Comité d'Organisation*

Président	Philippe DASZUK
Membres	Jean Pierre BOUDEVIN , Jean Michel BRUNEL, Michel CARLU, Edwig CARLUX, Ludovic FOURNIER, Nicolas GUILBERT, Michel LELEU, Luc MAUDENS, Michel PRUDHOMME, Implantations : Yves LAMADON – Gabriel RICHARD
Secrétariat	BERCK AUTO CLUB, 26 rue Francis Pauchet 62600 BERCK SUR MER 06 37 79 11 55 - berckautoclub@gmail.com
Permanence pendant le Rallye	118 rue de l'Impératrice BERCK SUR MER

#### *Organisateur technique*

BERCK AUTO CLUB 26 rue Francis Pauchet 62600 BERCK SUR MER Tel : 03 21 09 20 96 / 06 71 83 94 95

#### **1.1P. OFFICIELS**

Observateur de la ligue	François LANGLET (1559)
Président du collège des commissaires sportifs	Clément MASCLEF (9632)
Membre du collège des commissaires sportifs	Philippe DOLIQUE (122520)
Membre du collège des commissaires sportifs	Angélique GODEFROY (248557)
Directeur de course	Jean-Marc ROGER (3257)
Directeur de course adjoint	Jean-Paul MAILLARD (58)
Adjoints a la direction de course PC	Martine PICHELIN (18416)
Adjoints a la direction de course PC	Annick NARGUET (1585)
Adjoints à la direction de course sur ES	Pascal POINSENET (8910)
Adjoints à la direction de course sur ES	Patrick JOVE (128187)
Adjoint à la direction de course voiture tricolore	François LANGLET (1559) Roselyne DOLIQUE (150545)

Adjoint à la direction de course voiture 00	Alain LHEUREUX(4031) Julien GRESSIER (161143)
Voiture autorité	Philippe DASZUK (5879) Philippe SERGENT (11723)
Adjoint à la direction de course Voiture balai	Anne Catherine VIEHE (11415) Yves BLANPAIN (197446)
Commissaire technique responsable	André FONTAINE (27562)
Commissaire technique	François GODET (173824), Yves VANACKERE(16710)
Commissaire technique	Stéphane LEULLIETTE (10739) Laurent BRAURE (196163) SCHIEPTES Michael (56540)
Commissaire technique	Régis THILMANY (110645), Denis THUILLER (17953)
Chargé des relations avec les concurrents (resp)	Aurélie FERNANDES (6743)
Chargés des relations avec les concurrents	Claudine LEMARCHAND (1459)
Responsable de la Presse	Jonathan DEFACHELLE (216583)
Classements informatique et liaisons radios	Ligue des Hauts de FRANCE, Sébastien DUFRENNE
Responsable du classement	Jean-Philippe BACQ (5147)
Juges de faits	A définir

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye régional du MARQUENTERRE compte pour la Coupe de France des Rallyes (coefficient 2), pour le championnat des rallyes de la Ligue du sport automobile des HAUTS de FRANCE, ainsi que pour les challenges rallyes de l'ASA du DETROIT et du BERCK AUTO CLUB (Pilotes et copilotes) .

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront convoqués pour les vérifications administratives, selon les horaires individuels publiés et affichés au secrétariat du rallye lors de la prise du roadbook et qui auront lieu le vendredi 24 mai 2019 de 15h00 à 22h00, salle FIOLET, parc des sports. Rue Emile Lavezzari BERCK SUR MER

Les vérifications techniques auront lieu 10 minutes après la fin des vérifications administratives sur le Parking du parc des sports, rue Emile Lavezzari BERCK SUR MER

Les vérifications finales seront effectuées Au garage SOUCHET FORD, rue des argousiers, ZI La Vignone BERCK/MER

Le Taux horaire de la main d'œuvre est fixé 60 € TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au rallye (Intitulé) doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **mardi 13 mai 2019 à minuit** - cachet de la poste faisant foi - à l'adresse suivante : BERCK AUTO CLUB, 26 rue Francis Pauchet 62600 BERCK SUR MER ou par mail [berckautoclub@gmail.com](mailto:berckautoclub@gmail.com), mais dans ce cas la demande d'engagement ne sera prise en compte qu'à réception du montant des droits d'engagements.

#### 3.1.10P.

Le nombre maximum des partants ne sera pas supérieur à **150** voitures. Soit 130 modernes et 20 VHC. Si le nombre de VHC est inférieur à 20 partants la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle ci afin d'avoir 150 équipages au total.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 300€ (+ 5€ en régional) soit **305 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 600€ (+ 5€ en régional) (droits doublés) soit **605 €**
- **La somme de (5€) est exclusivement** affectée aux challenges récompensant les commissaires de la ligue du sport automobile des Hauts de FRANCE.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant des droits d'engagement** et de la somme de (5€) , ainsi que de la **photocopie des documents suivants** :

- Permis de conduire et licence du Pilote et du co-pilote
- 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation du véhicule.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour les assistances groupées : Une demande doit être faite auprès de l'organisateur.

L'assistance sera autorisée à QUEND à proximité de la mairie et uniquement à cet endroit (Plan sur roadbook). L'entrée du parc se fera par la rue des écoles et uniquement pour les concurrents pour les autres véhicules l'entrée se fera par la rue en face du garage Renault, Il ne sera admis qu'un seul véhicule par concurrent. Tout plateau ou autre véhicule s'y trouvant devra être retiré sur le champ. L'organisateur se réserve le droit d'appliquer le règlement standard des rallyes et donc d'infliger des amendes sur le non-respect de l'article 4.3.2.1 Parcs d'assistance.

Le parc d'assistance doit être rendu propre à l'issue de la manifestation : pas de poubelles, taches de gras et autre!! Bâche obligatoire sous les voitures et camions. Interdiction de faire des trous pour fixer les abris.

**PARC PLATEAU OBLIGATOIRE** : L'organisateur met à disposition des équipages un parc où chaque plateau doit être stationné, au bois Magnier, boulevard de Boulogne à BERCK SUR MER. Toutefois si des équipages souhaitent que leur plateau soit à proximité du parc d'assistance à QUEND, ils devront eux-mêmes faire la démarche auprès d'un riverain ou d'une ferme pour son stationnement.

### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

## 4.8. GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire, au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du Rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle technique avant l'épreuve contre une caution (en chèque ou en espèces de **200 €**). Cette caution sera rendue à la restitution selon les instructions qui seront remises en même temps que le traceur.

La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un **accident** survenu pendant le rallye.

**Aucune location n'est à prévoir.** Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue.

Le matériel de fixation sera fourni gratuitement au moment des vérifications qui devra être installé selon les directives qui seront données. Après le rallye, cette plaque ne sera pas reprise et pourra servir pour d'autres épreuves.

Il n'y a pas lieu de prévoir des branchements, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye.

Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place ou ayant percé le film de protection sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

## ARTICLE 5P.IDENTIFICATION des VOITURES et PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire sera communiquée par l'organisateur le jour de la prise des roadbook.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Marquenterre représente un parcours de 116,030 km en une seule étape de 3 sections

Il comporte 6 épreuves spéciales (2 différentes à faire 3 fois), soit d'une longueur totale de 39,990 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES. 1/3/5	QUEND. LE HAUT GABET	4,830 Km	3	14,490 Km
ES. 2/4/6	SAINT QUENTIN EN TOURMONT/RUE	8,500 Km	3	25,500 Km

**OBLIGATIONS IMPORTANTES dans BERCK SUR MER :**

- La décharge des véhicules est à faire sur le parking du parc des sports, rue Emile Lavézzari, à coté des vérifs. Pour accéder ensuite au lieu de stationnement des plateaux (bois Magnier), suivre le fléchage.
- ITINERAIRE des Vérifs. au parc fermé, place du 18 juin sur le ROADBOOK
- Parc fermé à recharge plateaux (bois Magnier), suivre le fléchage.

**6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.**

Les reconnaissances auront lieu le dimanche 19 mai 2019 de 10h00 à 18h00 et pour les équipages en possession d'une dérogation le vendredi 24 mai de 14h00 à 20h00.

**Le nombre maximum de passage autorisé est de 3 le même jour.**

**ARTICE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE****7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Combinaisons orange
- Chef de poste : Chasubles

**ARTICLE 7.3.5 :**

Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord. **Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.**

**ARTICLE 7.5.16 :**

Le calcul des éventuels temps forfaitaires sera proposé par la direction de course au collègue des commissaires sportifs et il pourra utiliser les informations exploitables de la géolocalisation. Si ce n'est pas possible, les méthodes habituelles seront utilisées.

**ARTICLE 7.5.17.2 :**

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour une demande **d'aide médicale grave**, à l'exclusion de toute autre demande. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'ES sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

**Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le directeur de course et/ou le collègue des commissaires sportifs.**

**ARTICLE 7.7P ABANDON**

**Il est OBLIGATOIRE d'avertir le P.C. le plus rapidement possible au :**

**03 21 81 47 19**

**ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL****ARTICLE 8 .P RECLAMATION**

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 10P. PRIX

<u>Classement</u>						
Général scratch	300	230	190			

Classes :

<u>Classement</u>						
Général scratch	300	230	190			

Classes :

1 à 3 partants	140					
4 à 5 partants	215	145				
6 à 10 partants	225	170	70			
Plus de 10 partants	300	180	140	90	60	
Féminines si 2 partantes minimum	140					

Les prix des classements scratch et classes sont non cumulables

Les chèques correspondants à la remise des prix seront envoyés par courrier dans les 72h suivant la fin de l'épreuve.

Pour la remise des prix, les classes suivantes seront regroupées :

La remise des coupes aura lieu sur le podium, au fil des arrivées

Renseignements sur Internet :

- 1) [www.lсахf.com](http://www.lсахf.com) (site de la Ligue du sport automobile des Hauts de France)
- 2) <http://asadudetroit.com> (site de l'ASA du Détroit)
- 3) Facebook : BERCK AUTO CLUB ou RALLYE DU MARQUENTERRE
- 4) [www.berckautoclub.fr](http://www.berckautoclub.fr) (site du Berck Auto Club)

# GoTEK 7